

Zeitschrift: Macolin : revue mensuelle de l'École fédérale de sport de Macolin et Jeunesse + Sport

Herausgeber: École fédérale de sport de Macolin

Band: 45 (1988)

Heft: 4

Rubrik: Échos de l'EFGS

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Les «Sports de loisirs» à Macolin

Depuis fin 1987, début 1988 (début d'un nouveau cycle de formation sur la base d'une conception nouvelle, adaptée aux besoins de l'époque), l'Ecole fédérale de gymnastique et de sport (EFGS) s'efforce de donner à ses étudiants, davantage que par le passé, la possibilité d'appliquer concrètement la matière qui leur est enseignée. C'est dans ce sens qu'a été décidée l'ouverture, par eux, le 20 avril, d'un centre appelé «Macolin – Sports de loisirs». Toutes les questions d'organisation, de propagande et de gestion sont de leur ressort, de même que l'établissement du programme. Ce dernier comprend toute une série d'activités sportives originales ouvertes au choix du public: jogging en groupe, tests de condition physique (fitness), aérobic, etc.

Cette expérience, notons-le, est d'autant plus louable qu'elle n'a aucun but lucratif. Cela signifie que l'enseignement est dispensé gratuitement, servant d'exercice d'application pédagogique aux élèves qui ont choisi le «sport de loisir» comme branche spéciale.

MACOLIN reviendra plus en détail, dans un prochain numéro, sur cette heureuse initiative. (Y.J.)

Mise en place du symposium sur le sport et l'économie

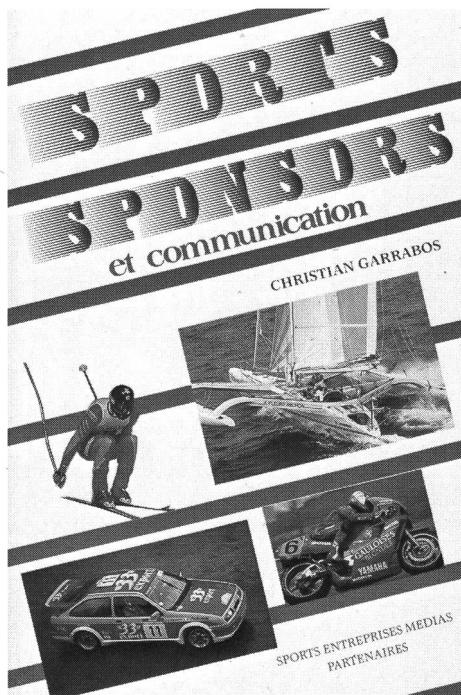
Le symposium de Macolin 1988, prévu du 11 au 15 mai, soulève un grand intérêt, on l'a déjà dit. Ceci est dû au sujet retenu, brûlant et d'actualité: «Sport et économie.» Il s'agira, en effet, d'essayer de répondre à une série de questions fondamentales, à savoir:

- Quelle est la signification économique du sport?
- Jusqu'où le sport peut-il être commercialisé?
- Quelles sont les formes de commercialisation du sport?
- Quel est le rôle de l'économie en tant que financier des organisations et manifestations sportives?
- Comment se présente la collaboration entre le sport et l'économie?

Organisé conjointement par l'Ecole fédérale de gymnastique et de sport

(EFGS), par l'Association suisse du sport (ASS) et par le «Bundesinstitut für Sportwissenschaft» (Institut fédéral des sciences du sport) de Cologne, cet important congrès a fait appel, pour la circonstance, à toute une pléiade de conférenciers de réputation mondiale, tous en provenance d'Allemagne et de Suisse alémanique, les rares «francophones» sollicités s'étant tous désistés pour des raisons qu'il vaudrait la peine d'approfondir. C'est dommage, car les Latins ne manquent pas d'expérience pratique sur le sujet.

Même si, comme on le voit, le fédéralisme d'Etat est bien difficile à appliquer lorsqu'il s'agit d'étudier des problèmes de fond touchant, par certains de leurs aspects, à la culture spécifique, on peut espérer que le transfert des conclusions de poids qui devraient être tirées à l'issue des débats pourra se faire en direction des autres blocs linguistiques. La rédaction de MACOLIN fera en tout cas tout son possible pour qu'il en soit ainsi en ce qui concerne le français. (Y.J.)



Vient de sortir de presse, ce qui tend à confirmer que les Latins se préoccupent eux aussi de la question.

La CFGS et les nouvelles branches sportives J+S

Hansruedi Löffel
Traduction: Yves Jeannotat

La Commission fédérale de gymnastique et de sport (CFGS) a tenu sa réunion de janvier en présence des représentants du Département fédéral de l'intérieur, dont elle dépend. Elle s'était fixé pour objectif de liquider les points restés en suspens. On l'imagine aisément, c'est l'examen des demandes de subventions fédérales à accorder lors de la construction d'installations sportives d'importance nationale qui a pris le plus de temps.

*

Par la suite, la commission a approuvé sans restriction un projet de l'Ecole fédérale de gymnastique et de sport (EFGS) relatif à l'admission, à court et à moyen terme, de nouvelles branches sportives J+S au sein du mouvement. L'EFGS peut, dès lors, traiter directement et concrètement de la chose avec les fédérations concernées et qui pourraient être introduites dans la structure au cours des années 1989 à 1993. Sur la base des tractations en cours, la CFGS, en tant qu'institution responsable, proposera au département un plan par étapes. Elle est aussi consciente que la présence de nouvelles branches suppose l'engagement d'un personnel supplémentaire par l'EFGS.

*

Dernier objet de la séance: la position à prendre face à la motion présentée par Laurent Rebeaud, conseiller national genevois, lors de la session d'hiver 1987, motion demandant la création d'une loi réglementant les compétitions sportives. Bien qu'elle soit motivée par de bonnes intentions, elle ne parvient pas à convaincre la CFGS. Cette dernière pense, en effet, que sa prise en compte ne parviendrait ni à consolider les aspects positifs du sport de compétition, ni à restreindre ses aspects négatifs. Le «Concept du sport suisse» a fait ses preuves. Il renferme les éléments susceptibles d'aider à atteindre les objectifs visés par Laurent Rebeaud.